SDE35
ACTEUR PUBLIC DES ÉNERGIES

Mars 2026

Fiche pratique

L'achat groupé de gaz naturel et d'électricité

L'ouverture des marchés de l'énergie oblige un grand nombre de collectivités à mettre en concurrence leurs fournisseurs de gaz naturel et d'électricité pour alimenter leurs bâtiments et l'éclairage public. Le SDE35 a mis en place un groupement de commandes pour mutualiser et optimiser les achats d'énergie.

La fin des tarifs réglementés de vente

Depuis 2015, les tarifs réglementés de vente (TRV) du gaz et de l'électricité disparaissent progressivement pour les collectivités.

Le TRV gaz a pris fin pour tous les consommateurs au 30 juin 2023.

Le TRV électricité est toujours existant pour les plus petites structures uniquement, sous certains critères d'éligibilité (voir tableau ci-dessous).

Les collectivités et structures publiques concernées par la disparition des tarifs réglementés sont donc **dans l'obligation de souscrire de nouveaux contrats en offre de marché.**

Les derniers tarifs réglementés de l'électricité

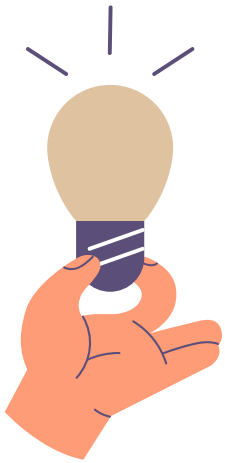
Collectivités de moins de 10 salariés (ETP) et moins de 2 M°€ de recettes

- **Site C5 < 36 kVA : tarif Bleu**
- **Sites C4 > 36 kVA : tarif Jaune,** éligibles à nouveau depuis le 1er février 2025

Les marchés en cours

Pour l'électricité :

- **299** membres
- **8 300** sites C5-C4-C2
- **125** GWh par an
- Période de fourniture 2026-2027
- **3 lots :** Engie lot 1 principal, Enercoop lot 2 Haute valeur environnementale (HVE), TotalEnergies lot 3 Bloc+Spot
- **Énergies renouvelables :** au choix du membre, électricité verte classique à **30 % ou 100 %** de garanties d'origine renouvelable, ou électricité verte premium (HVE)



Pour le gaz :

- **164** membres
- **1 500** sites T1-T2-T3
- **150** GWh par an
- Période de fourniture **2026-2028**
- **1 lot :** Gaz de Bordeaux
- **Énergies renouvelables :** au choix du membre, gaz vert classique à **0 %, 15 % ou 100 %** de garanties d'origine renouvelable



362 membres en 2026

Une stratégie d'achat optimisée

Coordonnateur du groupement d'achat, le SDE35 **lance les consultations et sélectionne les fournisseurs** sur la valeur technique de leur offre et leur niveau de rémunération. En lien avec les fournisseurs, le SDE35 va ensuite **acheter l'énergie en plusieurs tranches sur les marchés boursiers** de l'électricité et du gaz.

Ces fixations sont effectuées dans les mois qui précèdent le début de fourniture, elles permettent de lisser les risques et d'optimiser les prix en achetant l'énergie aux moments les plus favorables.

En 2026, une nouvelle formule de prix « Bloc+Spot » est mise en place sur un lot innovant réservé aux sites de forte puissance. **Objectif : optimiser les prix et tester une nouvelle formule qui sera un préalable aux futurs contrats d'achat direct d'énergie renouvelable.**

Pourquoi adhérer au groupement d'achat d'énergie du SDE35 ?

Maîtrisez vos dépenses

Grâce au groupement d'achat d'énergie, vos contrats sont optimisés chaque année afin de correspondre au mieux à vos besoins.

Sécurisez et simplifiez vos démarches

Le SDE35 apporte son expertise pour les questions techniques et juridiques liées aux achats d'énergie. Il se charge de la passation des marchés et assure le lien avec les fournisseurs.

Suivez vos données de consommation

Le SDE35 met à disposition de ses membres un outil en ligne leur permettant de suivre leurs données de consommation et de facturation.

Soutenez la transition énergétique

Pour l'électricité comme pour le gaz, vous avez la possibilité de flécher un ou plusieurs de vos sites sur des offres avec une part d'énergie renouvelable ou sur un lot HVE dédié.

Diversifiez votre approvisionnement

Pour être plus résilient face aux crises énergétiques, le SDE35 propose différents lots et formules de prix afin de diversifier les approvisionnements, et incite à couvrir une partie de sa consommation en circuits courts, en intégrant une boucle d'autoconsommation collective (ACC) de la PMO départementale Part'EnR 35.

Qui peut adhérer ?

Le groupement est ouvert aux **collectivités, établissements publics, groupements d'intérêt public, sociétés publiques locales, sociétés d'économie mixte et bailleurs sociaux** dont le siège se trouve en Ille-et-Vilaine.

Quelle participation ?

Les frais de fonctionnement du groupement (personnels et logiciels) sont pris en charge par le SDE35 pour les communes et leurs groupements reversant tout ou partie de leur taxe d'électricité au Syndicat (communes rurales et quelques communes urbaines). Pour les autres, une contribution de 1 € du MWh est appliquée sur la facture.

Comment adhérer ?

Il est possible d'intégrer de nouveaux membres au groupement à tout moment, pour une participation aux consultations futures, mais il est impossible de rattacher un membre à un marché déjà attribué.

Pièces à fournir pour rejoindre le groupement :

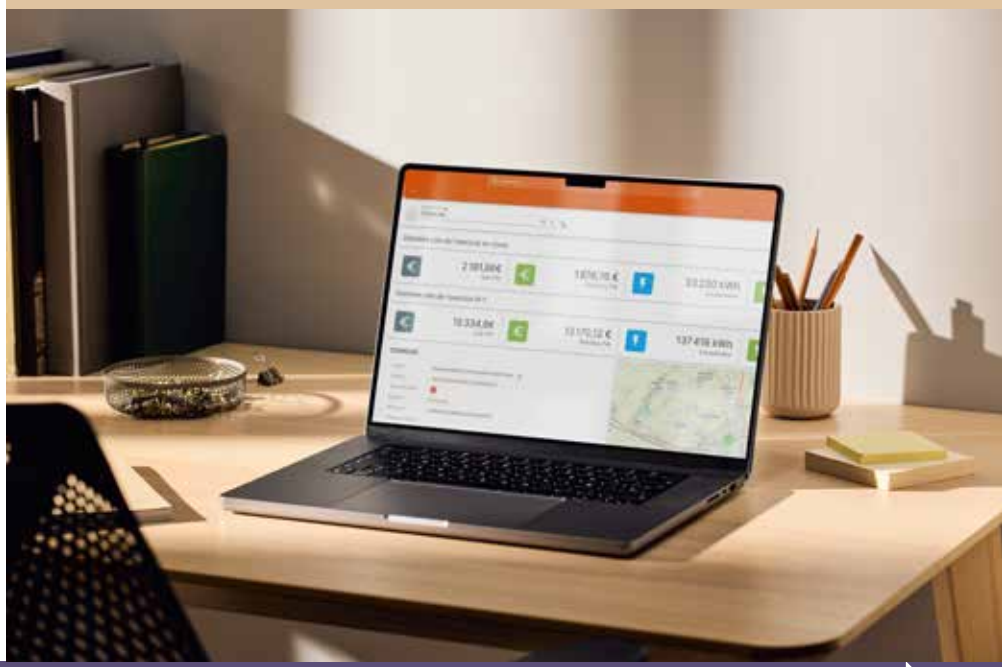
- ☑ Votre délibération
- ☑ La convention constitutive du groupement de commandes d'énergie
- ☑ L'autorisation de communication de données et les coordonnées d'au moins deux interlocuteurs référents

Kabanda

Le SDE35 met en place un système de management de l'énergie (SME) pour les membres du groupement d'achat.

Cette plateforme en ligne, baptisée Kabanda, permet de centraliser les données de consommation et de facturation des différents fournisseurs d'électricité et de gaz, et de conserver l'historique au fil du temps.

Des accès sont ouverts pour les membres du groupement, ainsi que pour les conseillers en énergie partagés (CEP).



SDE35
ACTEUR PUBLIC DES ÉNERGIES

Pour plus d'informations, contactez :

Pôle marchés de l'énergie
achats-energies@sde35.fr
02 99 23 15 55

kaz créative & pertinente